

Gabriele Köster, Christina Link (dir.), *Faszination Stadt. Die Urbanisierung Europas im Mittelalter und das Magdeburger Recht*

Pierre Monnet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/10552>

DOI : 10.4000/ifha.10552

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Pierre Monnet, « Gabriele Köster, Christina Link (dir.), *Faszination Stadt. Die Urbanisierung Europas im Mittelalter und das Magdeburger Recht* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 04 février 2020, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/10552> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.10552>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

©IFHA

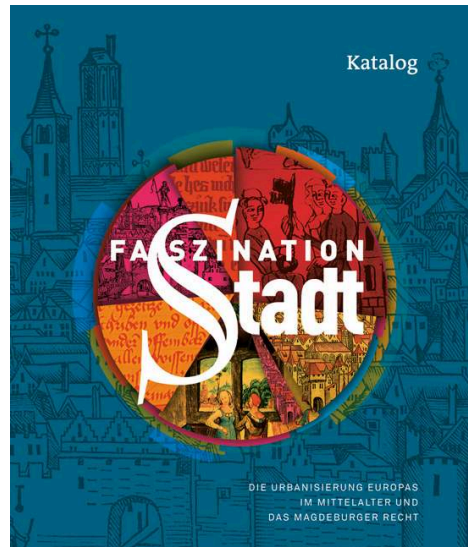
Gabriele Köster, Christina Link
(dir.), *Faszination Stadt. Die
Urbanisierung Europas im Mittelalter
und das Magdeburger Recht*

Pierre Monnet

RÉFÉRENCE

Gabriele Köster, Christina Link (dir.), *Faszination Stadt. Die Urbanisierung Europas im
Mittelalter und das Magdeburger Recht*, Dresde, Sandstein Verlag, 2019, 808 p., 68,00 €

Ce fut l'une des grandes expositions historiques de l'année 2019, et comme il se doit dans un pays fédéral et dont la longue durée historique s'est souvent déployée dans le cadre régional, elle fut montrée non pas à Berlin mais à Magdebourg, dans le *Land* de Saxe-Anhalt, cité berceau du droit urbain médiéval le plus diffusé dans l'Empire germanique puis dans tous les pays d'Europe centrale et orientale jusqu'en Ukraine et dans les pays baltes. Car tel est le sujet de cette exposition et du volume d'études scientifiques qui l'accompagne.



Attestée sous une première forme écrite à Magdebourg même dès 1188, cette codification qui règle la procédure juridique, le droit pénal, l'organisation du collège échevinal, le droit des marchands et le régime des biens acquis par mariage ou héritage pour les bourgeois de la ville, a fini par incarner la figure même du droit communal allemand et est-européen, emporté et adapté par l'installation dans toutes ces contrées de populations d'origine germanique et appelé à gouverner ces communautés et leurs villes jusqu'au XIX^e siècle puisque son application ne s'éteint à Kiev qu'en 1834. Il s'agit donc d'un phénomène historique riche, long, varié, transnational (au total quelques 1000 villes réparties sur neuf États européens actuels ont connu ce régime pendant parfois plusieurs siècles, voir les magnifiques cartes de diffusion du droit aux pages 188 et 189 du catalogue) et objet d'une historiographie elle-même traversée par les contradictions et les tensions qui ont accompagné l'installation sur plusieurs siècles de communautés de parler et de culture germanophones dans tout cet Est européen (on ne l'appelle plus guère aujourd'hui le *Drang nach Osten* ou « poussée vers l'Est ») dont l'existence ne prend fin qu'avec les grands déplacements de population consécutifs à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le sujet est donc à la fois passionnant, complexe et sensible. C'est pourquoi il fallait ouvrir cette exposition aux horizons les plus larges : douze pays d'Europe ont ainsi prêté images, plans, gravures, livres et objets tandis que 118 auteurs de diverses disciplines (histoire, droit, archéologie, architecture, urbanistique, droit, histoire de l'art, géographie, économie, études byzantines, techniques, ethnologie, sigillographie, littérature, numismatique...) ont été convoqués pour mettre en lumière une thématique multiforme.

Il n'en fallait en effet pas moins pour désamorcer d'abord la possible réactivation d'anciennes querelles interprétatives au sujet d'une « domination » germanique séculaire, par droit urbain interposé, dans des pays aujourd'hui en proie à la montée des nationalismes et des populismes avides d'instrumentalisations historiques. Mais il le fallait aussi, et surtout, pour aborder dans sa variété et sa complexité un épisode et un mouvement qui ont engagé à la fois la dernière phase d'urbanisation européenne (du XIV^e au XVI^e siècle pour les confins orientaux), la mise en place d'une culture urbaine et communale, un processus d'acculturation et d'adaptation juridiques, mais aussi des mécanismes de mise par écrit du droit, de structuration des groupes sociaux, de construction urbaine, d'intenses circulations et transferts culturels, techniques,

commerciaux et linguistiques (le droit comme matrice du vocabulaire administratif et politique) au sein de ce qui, bon an mal an, a fini par constituer, de Magdebourg à Minsk en passant par Königsberg, Memel, Cracovie et Bratislava, un espace sinon unifié, du moins homogène dans sa manière urbaine d'organiser la société, les conflits, les échanges et l'espace.

La première partie de l'exposition s'intéresse ainsi au double mouvement qui voit les villes continuer de s'étendre et de se fonder, du XIII^e au XV^e siècle pour l'essentiel, et adopter dans la foulée et de manière commode une boîte à outils juridiques et administratifs déjà formalisée et disponible. Un panorama des différentes versions et adaptations du droit de Magdebourg accompagne ce balayage d'horizon pour cerner ensuite les sphères sociales, religieuses et culturelles prises en charge, ou au contraire ignorées par cette codification : tribunal, défense, impôts, conflits marchands, gestion de la paroisse et des églises, droit de bourgeoisie, réglementation des métiers, jusqu'à la mise en place des petites écoles urbaines. Le dernier et troisième temps du catalogue s'intéresse à la mise en réseau de ces centaines de villes pourvues d'un droit commun et à leurs relations avec d'autres « fédérations » horizontales peu ou prou comparables : Hanse et ligues urbaines.

On regrettera en revanche que deux dimensions aient été moins traitées dans le catalogue, dont on saluera cependant l'extrême richesse documentaire, cartographique et iconographique : les conflits d'interprétation et les effets de concurrence, voire les épisodes guerriers, entre des villes qui avaient pourtant développé un sentiment de solidarité, à tout le moins de proximité, d'une part ; et les résistances opposées à ces autonomies urbaines par la montée des principautés territoriales, dans l'Empire d'abord (Saxe, Brandebourg, Ordre teutonique...), et des monarchies consolidées et parfois centralisées de Hongrie, de Pologne et de Hongrie, de l'autre. Un correctif est toutefois heureusement apporté sur ce plan par le volume d'études qui, sous le titre de « Mise en réseau culturelle en Europe : le droit de Magdebourg et ses villes », tente une approche transversale en regardant les effets de transferts et de blocages juridiques de l'Elbe au Dniepr (en négligeant cependant l'interaction, au niveau local, entre droit de la ville et droits au village), en scrutant les implantations et les réactions face au droit de Magdebourg et à ses variantes en Hongrie, dans les terres de l'Ordre teutonique, en Pologne et un peu plus tard en Prusse. De même, le volume insiste à raison sur les dimensions liées à la mise par écrit de ce droit : compilations, cartularisations, jurisprudences, traductions en langues vernaculaires, sceaux, authentification des actes, diffusion de l'art notarial et de l'enregistrement des contrats. Par bonheur aussi, le volume s'intéresse aux effets sociaux et culturels de ces dispositions juridiques en termes de migrations, de hiérarchie sociale au sein des villes, d'identité communale, de mise en scène tant monumentale qu'iconographique des spécificités citadines (statues de Roland, blasons, symbolique communale...).

Au total, un catalogue et un volume d'actes imposants, riches, opérant une salutaire actualisation d'un thème lourdement chargé, mais souffrant un peu d'une moindre incursion en direction des deux faces complémentaires et inséparables de toute « pesée » du monde urbain prémoderne et moderne : le versant villageois d'un côté, le flanc résidentiel, princier et royal de l'autre.

INDEX

Index chronologique : Moyen Âge

Thèmes : Histoire des villes et des régions

AUTEURS

PIERRE MONNET

EHESS, Paris et IFRA-SHS, Frankfurt am Main